L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : No 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS
MERCREDI, 27 NOVEMBRE 1889.

VAPEURS.

Mandeville, Lewisburg et Madisonville.

LE STEAMER NEW CAMELIA

A partir du 17 octobre 1889, quittera Milneburg à l'arrivée des trains du chemin de fer Pontchartrain [illegible]

MARDI, à l'arrivée du train de 3 P. M.
JEUDI, à l'arrivée du train de 3 P. M.
SAMEDI, à l'arrivée du train de 4 P. M.

Au retour il quittera Madisonville :

LUNDI, à 5 A. M.
MERCREDI, à 6 A. M.
VENDREDI, à 6 A. M.

EXCURSIONS.

Tous les DIMANCHES, à l'arrivée du train de 8 A. M.

Fret reçu tous les jours à la gare du chemin de fer [illegible]

W. G. COYLE & CIE, Agent.
14 avril— No. 47 rue [illegible]

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

Entre New-York et le Havre.

Les magnifiques navires de cette ligne [illegible] quittent le [illegible] de la rivière du Nord, au pied de Morton street, tous les samedis.

LA BRETAGNE, de Jousselin, samedi, 30 nov.
LA CHAMPAGNE, Boyer, samedi, 7 décembre
LA NORMANDIE, Collier, samedi, 14 décembre

Prix du passage pour le Havre.
Vin compris dans toutes les classes.

Première cabine..........$90 et $100
Deuxième classe..........$60
Entrepont, $26, avec ameublement supérieur [illegible] vin, literie et ustensiles.
Billets, aller et retour, à prix réduits.
Pour fret et passage, s'adresser à
J. E. DODART,
Agent principal à la Nlle-Orléans,
61 Carondelet.

LIGNE CROMWELL.

POUR NEW-YORK DIRECTEMENT.

Partant Mercredi, 27 novembre, à 8 A. M.
[illegible]
KNICKERBOCKER. HUDSON.
LOUISIANA. NEW ORLEANS.
Le steamer
NEW ORLEANS,
Capt. Crowell.
[illegible] au pied de la rue Toulouse
ASSURANCE PAR CETTE LIGNE 1/2 P. 0/0
Passage—Cabine..........$40
Entrepont..........20
Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour Liverpool, Brême et le Hâvre.
Pour fret ou passage s'adresser à
ALFRED MOULTON & CO.
6mai—1 an Rue Carondelet No 41

CHEMINS DE FER.

Mississippi Valley ROUTE.

Louisville, New Orleans and Texas RAILWAY.

Arrivées.	Départs.
No1 Fast mail 9:00a.m.	No2 Fast mail 4:00p.m.
No3 Express 5:43p.m.	No 4 Expres. 8:05a.m.
No5 Baton Rouge accom'tion, 10:10a.m.	No 6 Baton Rouge accom'tion, 4:10 p.m.

Les trains Nos 1 et 2 ont des chars-dortoirs Pullmann entre la Nouvelle-Orléans, Memphis et autres endroits jusqu'à Vicksburg. Les passagers peuvent rester dans les chars-dortoirs de Vicksburg jusqu'au matin.

Les trains Nos 3 et 4 vont entre la Nouvelle-Orléans et Vicksburg. Les trains Nos 5 et 6 vont entre la Nouvelle-Orléans et Baton Rouge.

Des correspondances de trains se font à Harriston pour Natchez et autres endroits sur le N. J. & C.; à Vicksburg avec le V. S. & P. et V & M. RR.; à Memphis, avec les lignes divergentes sur Little Rock, Hot Springs, Kansas City, St-Louis, Chicago, Louisville, les villes de l'Est et tous les endroits du Nord.

Bureaux pour les billets: 61 rue St-Charles.
P. R. ROGERS, R. F. REYNOLDS,
Agt. gén. p. pass. Commercial Agent.
S. W. HOW, A. M. COOKE,
Agent-gén. p. pass, Ass. G. M.
Memphis, Tenn. Nlle-Orléans, Lne.
4 nov—

Queen and Crescent Route.

Ligne la plus courte de 96 milles entre la Nouvelle-Orléans et Cincinnati.

Temps, 27 heures.

La route la plus rapide, la ligne la plus courte, via Chattanooga, pour aller aux Carolines et en Virginie, Richmond, Washington, Baltimore.

La ligne courte, via Cincinnati, pour aller à Chicago, Cleveland, Buffalo, les Chutes du Niagara et le Canada, New York, Boston, les Monts Adirondacks et White, et tous les points dans le Nord et dans l'Est.

Bureau des tickets à la N. O., 34 rue Charles et au dépôt, coin Press et Levée.

R. H. Garratt, D. G. Edwards,
Div. Pass. agent, Gen'l Pass. agent,
Nlle-Orléans, Lne. Cincinnati, O.
24 mars—

Route du Sud de la Nouvelle-Orléans du Texas et de la Californie.

Southern Pacific Co. Atlantic System via Morgan's La. & Tex. R. R. Ss. Co.

Départ de la N-Orléans	Arrivée à la N-Orléans
Pacific Express, daily..........7:15 am	Atlantic Express, daily..........8:10 pm
San Antonio Ex-press, daily..7:30 pm	New Orleans, Ex-press, daily..8:05 am

[illegible]

A. C. HUTCHINSON, Gen'l Manager.
J. G. SCHRIEVER, Traffic Manager.
W. G. WATSON, Gen. Pass. Agt.

Simon

LES PHOTOGRAPHIES

Les mieux réussies et les plus artistiques qui aient jamais été faites à la Nlle-Orléans. Crayons et tableaux de grandeur naturelle. Spécialité de reproduction et agrandissement de peintures fanées.

GALERIES.

No 132 RUE DU CANAL, près de Grand Opera House, et 31 RUE DE L'HOPITAL.

13 mai—1an 3lm

ASSURANCES.

Soixante-neuvième Etat Annuel DE L'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

Conformément à sa charte, l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état de ses affaires pour l'année finissant le 31 décembre 1888.

[illegible]

Le tableau ci-dessus est un exact résumé des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

GEO. LANAUX, Jr., PIERRE LANAUX, Secrétaire. Président.

Assermenté et signé devant moi, ce [illegible] janvier 1889.

GEORGE G. AMBERG, Notaire.

A une assemblée du Conseil de Direction tenue ce jour, il a été [illegible]

GEO. LANAUX, Jr., Secrétaire.

Nouvelle-Orléans, 12 janvier 1889.

THE FIREMEN'S INSURANCE COMPANY OF NEW-ORLEANS.

(Compagnie d'Assurance des Pompiers de la Nlle-Orléans.)

Bureau: No 33 rue du Camp.

QUATORZIEME ETAT DE SITUATION ANNUEL.

Cette Compagnie, conformément à l'article 10 de sa Charte, publie l'état suivant de ses affaires durant l'année finissant le 31 décembre 1888;

Primes reçues pour risques d'incendie..........$ 37,[illegible]
Ajouté: primes non expirées pour 1887. $30,466 44
Sauvetage et profits et pertes.......... 712 31— 31,[illegible]

A déduire:
Pertes par les incendies..........$20,722 64
Réassurances.......... [illegible]
Primes remboursées.......... [illegible]
Commission et courtage.......... 4,417 66
Dépenses, taxes, loyer, Babcock, etc., même encourues et incurées.. 30,175 66

Réservé pour pertes non réglées..........
Intérêt payé le 1er juillet 1888..........
Intérêt et dividende déclarés ce jour..........
Réservé pour primes non acquises pour 1888..........

ACTIF.

Billets d'actions pour capital..........
Prêts sur dépôts de titres (collatérals) et hypothèques..........
Billets à recevoir..........
Propriétés foncières..........
Argent en banque et comptant..........
Primes en cours de collection..........
Meubles de bureau et accessoires..........

PASSIF.

Capital-actions..........
Réservé pour pertes non réglées..........
Réservé pour primes non acquises pour 1888..........
Intérêt et dividende, fonds de réserve et surplus..........

L'exposé ci-dessus est une copie vraie et correcte des livres de la Compagnie d'Assurance des Pompiers de la Nouvelle-Orléans.

I. N. MARKS, Président.
R. H. HINDERER, Secrétaire.

Fait et signé sous serment par devant moi ce 28e jour de janvier 1889.

W. O. HART, Notaire.

Nouvelle-Orléans, 28 janvier 1889.

A une réunion du Conseil de Direction, tenue ce jour, il a été résolu de payer [illegible] CINQ POUR CENT [illegible]

I. N. MARKS, Président.
T. PRUDHOMME, Vice-Président.
R. H. HINDERER, Secrétaire.

Conseil de Direction.

R. H. HINDERER,	JNO. FITZPATRICK
T. PRUDHOMME,	PETER BLAISE,
G. TAYLOR GAUCHE,	A. B. SEWARD,
P. DOHER,	W. ISAACSON,
JACOB SCHOEN,	T. FREEMAN,
I. N. MARKS,	H. L. SCHWERMAN,
JNO. EVERETT,	W. MARKS,
OTTO THOMAN,	M. RYAN,
A. A. MAGINNIS.	BEN. OETTEMANN

THE NEW-ORLEANS BEE

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and especially recommended to any of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to improve their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months, 75 cents.

Vingt-deuxième Etat Annuel DE LA Compagnie d'Assurances Germania de la Nouvelle-Orléans.

Conformément à ce qu'exige sa charte, cette compagnie publie l'état suivant pour l'année se terminant le 31 décembre 1888.

Primes sur incendies..$191,552 62
Primes maritimes.... 2,621 63
Primes des rivières.... 1,839 97

Total des primes...$196,014 22
A ajouter: Primes non acquises de 1887... 97,146 53

[illegible]

ACTIF.

[illegible]

PASSIF.

Capital-actions..........
Réservé pour pertes non acquises..........
Pertes non payées..........
Dividende 5 pour cent, janvier 1889..........
Fonds de surplus, 1888..........

Cet exposé est une copie juste et correcte des livres de la compagnie.
(Signé) F. ZUBERBIER, Président.
J. HANISSON, Vice-Président.
EMIL WEBER, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi, ce 11me jour de janvier 1889.

W. O. HART, Notaire.

Le Conseil de Direction, à une réunion tenue le 10 du courant, [illegible] un dividende semi-annuel de 5 pour cent [illegible]

DIRECTEURS.

F. ZUBERBIER,	HERM. CURTIUS,
J. J. WEINBERGER,	J. J. LANGLES,
J. HASSINGER,	J. B. MERILH,
F. W. DIELMANN,	JOHN THORN,
LOUIS GRUNEWALD,	J. B. MEYERS,
GEO. H. BRAUGHN,	J. G. ELIAS,
FRANK VATTER,	C. E. FISCHER,
GEO. LINDEMANN.	

13 jan—1an

Athénée Louisianais.

Concours littéraire de 1889

Nous donnons ci-dessous le programme du concours pour l'année 1889.

Nous appelons tout particulièrement l'attention de nos lecteurs sur les dispositions nouvelles adoptées par l'Athénée, pour rendre ses concours le plus attrayants et plus faciles: liberté entière est laissée à chacun d'eux de traiter le sujet qui lui plaira.

Les concours annuels de l'Athénée se recommandent d'eux-mêmes aux sympathies de notre population; la médaille décernée par cette Société est un titre toujours honorable, souvent utile dans la vie pratique.

PROGRAMME.

Il y aura deux classes de concurrents, comprenant l'une les hommes, l'autre les femmes.

Chaque concurrent de l'une ou l'autre classe traitera un sujet de son choix.

Une médaille d'or sera accordée au meilleur manuscrit de l'une et de l'autre classe, les deux médailles étant d'égale valeur.

Toute personne résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

Le concours est ouvert du 17 juin 1889 au 31 janvier 1890.

Les manuscrits ne seront plus reçus après le 1er février; ils seront écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, avec une marge, et seulement sur le recto et les lignes; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Chaque devise d'homme, écrite sur la première page, sera accompagnée de la majuscule H; chaque devise de dame, écrite sur la première page, sera accompagnée de la majuscule F.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvrira seulement les enveloppes des concurrents qui ont mérité les médailles, pour s'assurer qu'ils sont dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Les manuscrits couronnés seront publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée.

La présentation des prix se fera publiquement, dans une séance spéciale. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Les noms des lauréats seront proclamés après la lecture des manuscrits qui auront obtenu les médailles, ainsi que les devises des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, s'engagera à être mis hors de concours.

Toute personne qui a obtenu la médaille, ne pourra plus concourir.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire.

Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER,
P. O. Box 725.

LEON QUEYROUZE,
[illegible]

MECHANICS AND TRADERS' Insurance Company, No. 14 rue Carondelet.

Dix-[illegible] état de situation annuel.

Conformément à l'article 12 de sa charte, la Compagnie publie l'état de situation suivant de ses affaires pendant l'année écoulée le 31 décembre 1888.

[illegible]

Total des recettes..........$210,066 38

[illegible]

ACTIF.

[illegible]

PASSIF.

[illegible]

L'exposé précédent est une copie vraie et correcte des livres de la Compagnie.

LLOYD R. COLEMAN, Président.
GEO. H. FROST, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Fait et signé sous serment par devant moi, notaire, ce [illegible] jour de janvier 1889.

CHAS. G. ANDRY, Notaire.

Le Conseil de Direction, à sa réunion annuelle tenue le 21 du courant, a résolu de payer sur demande (en outre du premier intérêt semi-annuel déclaré le 1er juillet, 1888) CINQ POUR CENT, second intérêt semi-annuel sur le capital-actions de la Compagnie, et de placer $64,416 73 au crédit du surplus.

DIRECTEURS.

[illegible]

A. M. [illegible]

OFFICIEL.

Rapport annuel du Fonds des dépenses judiciaires de la Paroisse d'Orléans pour l'année expirant le 31 décembre 1887.

DEPARTEMENT DE L'EXECUTIF, Etat de la Louisiane.

Conformément aux dispositions de la loi No 120 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane approuvée le 10 avril 1880, nous, SAMUEL DOUGLAS McENERY, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, et Oscar Arroyo, Secrétaire d'Etat, [illegible]

[illegible]

[Seal] En foi de quoi nous avons apposé nos signatures officielles [illegible]

S. D. McENERY, Gouverneur de la Louisiane.
OSCAR ARROYO, Secrétaire d'Etat.

CHARTE

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Qu'il soit connu que, ce 15me jour d'avril de l'an de N. S. 1889, par devant moi, William Octave Hart, notaire, dûment commissionné et assermenté, pour la paroisse d'Orléans et l'Etat de la Louisiane, ont comparu personnellement les personnes ci-après désignées, toutes d'âge légal et résidant dans cette paroisse, lesquelles ont respectivement déclaré que, s'appuyant sur les dispositions d'une loi de la législature de cet Etat connue comme la loi No 36, de la session de 1888, approuvée le 29 juin, 1888, ainsi que sur les dispositions des lois de cet Etat relatives à l'organisation de corporations, elles se sont constituées en une corporation dont l'objet est ci-après mentionné, et soumis aux stipulations et conventions indiquées également ci-après, et qu'elles adoptent comme leur charte, savoir:

ARTICLE I.

Le nom de cette corporation sera "THE NORTH AMERICAN SAENGERBUND (SINGERS UNION), LIMITED". [illegible]

ARTICLE II.

L'objet et le but de cette corporation sont l'organisation, par voie [illegible] d'un festival de chanteurs, qui aura lieu en la ville de la Nouvelle-Orléans, [illegible]

ARTICLE III.

Le domicile de la dite corporation sera dans la ville de la Nouvelle-Orléans, [illegible]

ARTICLE IV.

Le fonds capital de cette corporation est fixé à la somme de cinquante mille dollars [$50,000], divisés en deux mille [2,000] actions de vingt-cinq dollars [$25] chacune, [illegible]

ARTICLE V.

Cette corporation a le droit, par l'entremise de son Conseil de Direction, [illegible]

ARTICLE VI.

Le conseil d'administration se composera de [illegible]

ARTICLE VII.

Les membres ci-après nommés occuperont les offices de la corporation [illegible]

ARTICLE VIII.

Les réunions du Conseil auront lieu aux dates fixées par celui-ci.

ARTICLE IX.

Dès que le but motivant la création de cette corporation aura été atteint, ses affaires seront liquidées [illegible]

ARTICLE X

Aucun actionnaire de la corporation ne sera responsable des contrats ou des dettes de celle-ci [illegible]

Ainsi fait et passé en mon bureau, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le jour, le mois et l'année susdits, en la présence d'Albert E. Bering et de George H. Braughn Jr., témoins [illegible]

[illegible]

W. O. HART, notaire public.

Je soussigné, conservateur des hypothèques en et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie ici que l'acte d'incorporation qui précède, du "North American Saengerbund (Singers' Union) Limited", a été ce jour enregistré dans le livre 389, folio 103.

Nouvelle-Orléans, 6 mai 1889.

GEORGE GUINAULT, Conservateur des hypothèques.

Je, soussigné, notaire, certifie ici que ce qui précède est une copie exacte de l'original de l'acte d'incorporation de la "North American Saengerbund (Singers' Union) Limited" [illegible]

En foi de quoi j'appose ici ma signature et mon sceau officiel, ce 6 mai A. D. 1889.

W. O. HART, notaire.

Sept—6(cp30)

BULLETIN FINANCIER.

Mardi, 26 novembre 1889.

COMPTOIR D'ECHANGES (CLEARING HOUSE) DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

	Echanges.	Balances.
Jusqu'ici cette semaine..........	$4,641,000 00	$761,302 00
Même temps la semaine dernière..	5,151,275 00	722,801 00

Monnaies américaines et étrangères et Billets de Banque.

[illegible]

MARCHE MONETAIRE.

[illegible]

CHANGES.

[illegible]

VENTES A LA BOURSE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Avant l'appel de 11 a. m.

[illegible]

ACTIONS ET BONS.

Cotés à la N. O. Stock Exchange.

[illegible]

BULLETIN COMMERCIAL.

COTON.

(Nos cotes pour les marchés du pays et étrangers sont prises des dépêches de la Presse Associée et notre rapport local du New Orleans Cotton Exchange.)

MARCHE DE LA NLLE-ORLEANS SUR PLACE.

Le Cotton Exchange a rapporté aujourd'hui des ventes de 7,000 balles, [illegible]

Le marché est stable.

[illegible]

	Aujourd'hui	Hier
Low Ordinary..........	[illegible]	[illegible]
Ordinary..........	[illegible]	[illegible]
Good Ordinary..........	[illegible]	[illegible]
Low Middling..........	[illegible]	[illegible]
Middling..........	[illegible]	[illegible]
Good Middling..........	[illegible]	[illegible]
Middling Fair..........	10 5/16	10 5/16
Fair..........	11 1/16	11 1/16

FUTURS.

[illegible]

MARCHES DIVERS.

[illegible]

MARCHE DE NEW-YORK. SUR PLACE.

[illegible]

MOUVEMENT DU COTON.

[illegible]

MARCHE DE LIVERPOOL. SUR PLACE.

[illegible]

MARCHE DU HAVRE. SUR PLACE.

[illegible]

SUCRE ET MELASSE.

[illegible]

FARINES.

A LA BOURSE.

[illegible]

GRAINS ET FOURRAGES.

A LA BOURSE.

[illegible]

PROVISIONS

A LA BOURSE.

[illegible]

EPICERIES.

[illegible]

FRUITS ET NOIX.

[illegible]

GRAINE DE COTON ET SES PRODUITS.

[illegible]

PRODUITS DE LA CAMPAGNE.

[illegible]

MARCHANDISES DIVERSES.

[illegible]

CHARBON

[illegible]

VINS ET LIQUEURS.

[illegible]

QUINCAILLERIE.

[illegible]

MATERIAUX de CONSTRUCTION.

[illegible]

CHEVAUX ET MULETS.

[illegible]

L'EAU DE LA SOURCE DE LA PENSION GOTTHEIM, A COVINGTON, LNE. — M. Léon Bolandard, chimiste français, ancien élève de l'Ecole Centrale des Arts et Manufactures de Paris, a fait, en 1885, une analyse de l'eau de la source de M. F. Gottheim, à Covington, paroisse St. Tammany, Louisiane. Nous croyons utile de reproduire son rapport:

Je certifie avoir analysé l'eau citée ci-dessus et avoir trouvé que les corps étrangers qui entrent dans sa composition sont les suivants:

1. Acide carbonique libre.
2. Bicarbonate de chaux.
3. Sulfate de chaux (traces).
4. Chlorure de sodium.
5. Protoxyde de fer.
6. Acide crénique.
7. Magnésie (faibles traces).

L'élément le plus important, au point de vue parmi ces différents corps, est le chlorure de sodium: 263 milligr. par gallon, (262 milligrammes).

L'oxide ferreux est combiné à l'acide crénique, mais cette composition paraît assez instable, car une simple exposition de l'eau à l'air libre donne, au bout de peu de temps, un dépôt d'oxide de fer.

Je crois, d'après la composition ci-dessus énoncée, que cette eau est recommandable à plusieurs points de vue différents:

1. L'acide carbonique, contenu à l'état libre, la rend digestive;
2. Les 263 milligrammes de chlorure de sodium, contenus par gallon, en font un tonique faible;
3. L'acide crénique facilite les sécrétions urinaires.

M. Bolandard a travaillé, pendant dix mois, en qualité de sous-chimiste, au plus grand "Blast Furnace" (haut fourneau) des Etats-Unis—celui des MM. Carnegie Brothers & Co., à Braddock, Allegheny County, près Pittsburgh, Pennsylvanie. A son départ de l'établissement, la maison lui a donné ce certificat:

"27 août 1884.

"Par suite du mauvais état des affaires et, conséquemment, de la diminution nécessaire du nombre des employés, nous avons, à notre grand regret, été forcés de nous dispenser des services de M. Léon Bolandard, attaché au "Blast Furnace" comme sous chimiste. Nous l'avons trouvé capable et digne de confiance."

M. Bolandard était recommandé par M. Joseph Albrecht, ci-devant chimiste à la Monnaie de la Nlle Orléans.

Avis.

A. SIMON, le Cosmopolite, aux Dames et Demoiselles.—Abonnement à toutes les publications, distribution à domicile. [illegible]

Avis.

Au numéro 200 de la rue Royale, entre Dumaine et St-Philippe, on peut voir, dans la vitrine de M. Dawson, une belle photographie de feu Mgr Perché, bien encadrée et de grande dimension; elle est en vente au prix de $5.

FEUILLETON.

No 13. Commencé le 13 novembre.

UN MYSTERE

PAR HENRY GRÉVILLE.

XIX

(Suite.)

—Les mariages sont pour le 20, dit Mme de Poirey avec une légère inquiétude; il est bien fâcheux que votre deuil ne puisse vous permettre d'y assister; peut-être pourriez-vous venir à la messe, cependant?

—Mon Dieu! pensa Estelle, comme elle a peur de me voir accepter! Elle redoutait un bien, oui, bien formel; mais cela ne vaut même pas une inquiétude de ma part.

—Je ne pourrai pas, dit-elle tout haut. Mme Montclar est souffrante; le 20, c'est dans huit jours, je crois? Je ne pense pas qu'elle puisse supporter la fatigue d'une cérémonie, dans un délai aussi rapproché, et je ne veux pas la laisser seule.

—Vous avez tout à fait raison, dit Mme de Poirey, visiblement soulagée; quelque regret que nous en ayons, nous ne pouvons que vous approuver.

Elle se leva pour partir; la jeune femme l'accompagna jusqu'au hall. L'aînée des jeunes filles lui dit tout à coup:

—Tu viendras voir mon trousseau, n'est-ce pas, Estelle? Il sera exposé lundi et mardi; il n'est pas aussi riche que le tien, mais pourtant il n'est pas mal.

—Oui, dit la mère gracieusement ennuyée, vous pourriez venir un matin, on bien vers une heure et demie; à cette heure-là vous seriez tranquilles, absolument....

Mme de Beaurand sourit: cette petite insolence, innocente, pour ainsi dire, qui l'eût profondément blessée deux mois plus tôt, lui semblait maintenant irrésistiblement comique dans son inconscience.

—Soyez tranquilles, répondit-elle, j'irai à l'heure où je serai sûre de ne rencontrer personne: il n'y a pas si longtemps que j'ai quitté votre maison, j'en connais encore les habitudes....

—C'est à cause de ton deuil, tu comprends? dit la plus jeune, qui avait rougi de honte en entendant parler sa mère.

C'était une bonne petite fille, encore assez peu habituée au monde pour ne pas songer uniquement à elle-même.

—J'ai compris, ma chère enfant, répondit Mme de Beaurand en lui mettant affectueusement sa main sur l'épaule, et je te remercie. Je vous remercie aussi de votre visite, chère madame; veuillez me rappeler au souvenir de M. de Poirey.

Quand les trois femmes furent dans leur voiture, la maman gronda son écervelée de fille qui avait failli commettre une si grande bévue.

—Peux-tu t'imaginer l'effet qu'elle aurait produit en arrivant vers cinq heures, au milieu de tout ce monde? disait-elle en secouant son ombrelle.

—Il faut pourtant bien qu'elle voie ce qu'on nous donne! dit la jeune fille d'un air boudeur. Après tout, son trousseau n'était pas beaucoup, beaucoup plus beau que les nôtres, toute riche qu'elle est.

—Elle a très bien répondu, interrompit vivement Odette, et elle a montré beaucoup de tact. Quand je serai mariée, moi, je la verrai!

—Tu ne feras pas cela! gronda la maman.

—A moins que mon mari ne me le défende, tu verras si je ne la vois pas! répliqua la petite rebelle. Et s'il était assez lâche pour me le défendre, je ne l'aimerais plus du tout! Elle a été très bonne avec moi, Estelle, pendant que nous étions au couvent, et je l'aime beaucoup. Et je ne croirai jamais qu'elle soit capable de rien faire de mal, mais rien! pas quoi que ce soit!

—En voilà assez, dit placidement Mme de Poirey. Ne vous mettez pas en colère, mes enfants, car cela vous échaufferait le teint et nous avons encore dix ou onze visites à faire avant le dîner.

Après avoir agité avec Mme Montclar la question de savoir s'il convenait ou non d'accepter l'invitation forcée de Mme de Poirey, Estelle se décida pour l'affirmative. En conséquence, le mardi suivant, vers onze heures, elle franchit, pour la première fois depuis le jour de son mariage, le seuil de la maison qui avait été ce qui avait semblé être la sienne pendant une dizaine d'années.

Son émotion fut grande en revoyant ce logis orné pour la circonstance, de même qu'il l'avait été pour elle; c'était elle qui, si peu de mois auparavant, courait d'une table à l'autre, soulevant délicatement du bout des doigts les dentelles et les étoffes soyeuses, comme le faisaient aujourd'hui ses anciennes amies; avec quelle joie enfantine n'avait-elle pas froissé les plis de sa robe nuptiale, ravie de la voir si belle! Elle se souvenait comment le dernier soir, seule dans la chambre où elle ne devait plus rentrer, elle avait essayé sur ses épaules nues, devant la glace, les bijoux qui lui venaient de sa mère; comme les pierres brillaient sur la satin mat de sa jeune poitrine, et comme les étoiles de diamant scintillaient dans ses cheveux noirs! La vision radieuse de ce moment, le dernier de sa liberté de jeune fille, lui fit monter des larmes dans les yeux, pendant qu'elle effleurait d'une main discrète les rubans légers qui semaient le trousseau.

—Estelle, dit tout à coup à son oreille une voix presque enfantine, quand je serai mariée j'irai te voir, tu veux bien, dis?

Mme de Beaurand se retourna lentement et vit levés vers elle, pleins d'une flamme généreuse, les yeux d'Odette, dont, au couvent, elle avait été si longtemps la "petite mère."

—Toi! dit-elle, saisie de tendresse et de joie. Tu m'aimes donc toujours?

—Oh! oui. Tu verras mon fiancé.... il est très gentil! Je l'aime bien.... il est très bon; tu l'aimeras aussi. Tu viendras déjeuner chez nous, n'est-ce pas? Tiens, je mettrai pour toi ce service-là! dit-elle en indiquant une petite table couverte d'argenterie et de linge damassé. C'est mon plus joli!

Estelle jeta un regard autour d'elle; à l'autre extrémité du salon, Mme de Poirey et sa fille aînée tenait un grand conseil avec la couturière. Elle saisit dans ses bras la jeune fille encore toute fluette, et baisa passionnément le petit museau chiffonné, où se montrait beaucoup d'une beauté tout idéale.

—Tu es une chère mignonne, lui dit-elle à voix basse, et je t'aimerai toujours pour ce que tu viens de me dire. Que Dieu te bénisse, ma petite fille, pour ta charité et te la rende au centuple en son paradis! Tu as vraiment, aujourd'hui, donné un verre d'eau à un pauvre.

—Alors, tu viendras? répondit l'enfant qui ne comprenait qu'à demi.

—Nous nous verrons, oui, plus tard, quand tu voudras. Pas maintenant.

Elle mit entre Odette et elle l'intervalle d'un pas ou deux, puis se retourna vers Mme de Poirey, qui s'avançait vers elle. Des paroles et encore des paroles, des politesses mensongères et Mme de Beaurand quitta la maison de son enfance. Seule, en voiture, elle se sentit si touchée qu'elle fondit en larmes; pendant qu'elle les essuyait, délicieusement douce, auprès de l'image de sa "petite fille" vint se placer celle de Théodore Benoist.

XX

Le mariage des petites de Poirey eut lieu en grande pompe. Mme Montclar et sa nièce envoyèrent des cartes en échange des lettres de faire-part, et un télégramme le jour de la cérémonie; la veille, Estelle avait fait remettre mystérieusement à sa petite amie un bijou précieux, choisi pour elle avec une sollicitude maternelle. Les jeunes couples s'envolèrent dans le Midi, chacun vers sa destinée, et Mme de Beaurand sentit Paris un peu plus froid, un peu plus hostile, quand le fillette l'eut quittée avec son mari.

Benoist avait reparu, après une absence plus longue que de coutume. Sa mère s'était sentie très fatiguée, un peu affaiblie, par la surveillance d'une vendange exceptionnelle, et, l'ayant vainement pressée de l'accompagner à Paris pour quelques semaines, afin d'y consulter la Faculté, il était resté près d'elle. Ce sacrifice avait reçu sa récompense sans tarder; le repos de l'hiver et la joie tranquille de la vigneronne à sentir son fils près d'elle avaient ramené à ses joues les couleurs délicates dont Théodore était fier; les yeux noisette avaient repris leur brillant et leur vivacité, et le sourire muet qui donnait tant de charme à cette physionomie s'y épanouissait à nouveau toutes les fois qu'apparaissait le cher visage du fils. Ils vivaient côte à côte, dans la grande maison sonore, préoccupés de pensées en apparence différentes, mais qui pourtant ne s'écartaient jamais bien sensiblement, car ils songeaient sans cesse l'un à l'autre.

Un froid jour de décembre blanchissait les carreaux des hautes fenêtres, et le reflet d'une légère tombée de neige donnait un charme particulier au capitonnement de la grosse souche de hêtre, dans la cheminée. Théodore, plongé dans un fauteuil, lisait le journal; Mme Benoist tricotait, de ses doigts actifs, de bons bas de laine pour son fils, quand il irait, en mars, voir les vignes dans les terrains fraîchement labourés.

—Théodore, dit-elle tout en plantant une de ses aiguilles sous son bonnet de tulle.

Il leva les yeux, engourdi et voluptueusement paresseux.

—Tu as l'air plus content, mon garçonnet, dit-elle sans arrêter son travail. Les choses vont-elles comme tu veux?

Il ne put s'empêcher de sourire, et sa mère recueillit le regard de ses beaux yeux.

—Comme je veux, maman, ce serait beaucoup dire, dit-il, car je ne sais pas bien ce que je veux, hormis de vous voir joyeuse et bien portante. Mais, il n'est de mes soucis que vous parlez, les choses vont mieux.

Un éclair de satisfaction illumina le visage de la vieille femme, que le hâle d'été avait déjà quitté; toute blanche sous son bonnet blanc, avec une tendre nuance de feuille de rose aux joues, elle était l'image même de la paix domestique.

—Après ce pourquoi ton ami avait fait ce mauvais coup-là? Non? Et pourtant tu as le cœur à l'aise? Qu'est-il donc arrivé?

—J'ai réfléchi à vos conseils, maman, et je les ai trouvés bons; la personne que vous savez a bien voulu me pardonner ma sottise et ma méchanceté.

—Ah! vous vous êtes parlé?

—Je l'ai revue; elle soigne à présent la tante de son mari, qui ne vivra plus bien longtemps; les pauvres femmes ont eu du chagrin plus que leur part. Figurez-vous qu'on accuse à présent Mme de Beaurand d'avoir tué son mari! Je sais bien le contraire, moi! et c'est l'horrible de cette calomnie qui m'a fait revenir sur moi-même. Je n'étais ni moins bête ni moins méchant que les autres. Enfin, c'est fini, j'en suis bien aise.

—Tu lui as rendu les papiers?

N'osant mentir, il fit un vague signe de tête que sa mère accepta pour une affirmation.

—Et tu ne sais toujours rien?

—Rien.

Mme Benoist tricotait avec une énergie singulière.

—Tu n'as jamais pensé, dit-elle à demi-voix, que ton ami, quand il était jeune, avait peut-être fait une promesse imprudente à quelque femme? Promesse de l'épouser ou je ne sais quoi? J'ai songé bien souvent à cela et je me suis demandé si, fier comme il l'était, il n'avait pas perdu la tête en voyant qu'on l'accusait d'être un malhonnête homme; une fois marié, pourtant, il ne pouvait plus se dédire.... Tu n'y avais pas songé?

Théodore s'était levé d'un bond et parcourait à grands pas la vaste salle à manger.

—Non! Et c'est étonnant! C'est une explication, cela! Ce qui est prodigieux, c'est que ce soit vous, maman, qui en ayez eu l'idée, tandis que moi...... Mais, dans toute cette affaire, je me suis conduit comme un âne! Je me sais entêté à rester sur place...... Maman, vous êtes la femme la plus extraordinaire que je connaisse!

Il prit dans ses mains la petite tête bien faite de Mme Benoist et la baisa sur les deux joues à plusieurs reprises, après quoi il retourna dans son fauteuil, où il s'enfonça dans l'attitude de la méditation.

—Vous devez avoir raison, dit-il après quelques minutes. Mais, seul, je ne puis faire aucune recherche vraiment utile; il faudrait...... Voilà ce qui est impossible!

—Quoi donc?

—Il faudrait chercher dans les papiers de Raymond quelque trace qui permît de remonter dans le passé.... et comment avoir ces papiers?

—Demande-les à sa veuve, fit tranquillement Mme Benoist qui s'était remise à l'ouvrage après avoir rétabli l'ordre de sa coiffure.

—A elle? demanda Théodore interdit.

—Dame! tu ne peux pas les voler, je pense! Il me semble que c'est son intérêt, à cette dame, qu'on sache la vraie vérité!

Après un instant de silence, elle posa son tricot sur ses genoux et regarda son fils.

—Vois-tu, Théodore, si c'était moi qui fusse accusée d'une chose semblable, je ne dormirais ni jour ni nuit, jusqu'à ce que la lumière fût faite.

—Elle ne dort guère non plus! dit tristement Benoist.

—Alors si tu es son ami, tu dois avoir envie de lui donner la paix dont elle a grand besoin. Ensuite, si tu lui plais ou si tu ne lui plais pas, mon fils, ce sera une affaire entre elle et toi; mais ton devoir d'ami, aussi bien l'ami de la dame que celui du défunt capitaine, ce serait de savoir la vérité.

—Vous avez raison, ma mère, dit le jeune homme en se levant; dès que vous n'aurez plus besoin de moi....

—Tu peux partir dès à présent, je me porte bien et n'ai pas grand'chose à faire. Mais écoute-moi, mon fils. Tu as compris que je t'aime et que je veux ton bonheur. Si cette dame prend du goût pour toi, comme elle n'a eu dans sa vie que du malheur, ce sera très heureux pour elle, parce que tu es un brave garçon et que tu te conduiras comme il faut. Mais je suis une honnête femme et ma mère l'était avant moi, comme ma grand'mère avant elle; notre maison n'a compté que des femmes de bien et il en sera de même, s'il plaît à Dieu, tant que la famille durera. Je ne voudrais pas qu'on pût montrer ta femme au doigt et dire: "Celle-là a été cause de la mort de son mari; la preuve en est qu'on n'a jamais su pourquoi il s'était tué." Il faut qu'on sache pourquoi il a fait cela. S'il avait perdu l'esprit, il y a des médecins pour le dire; bref, mon fils, peu m'importe qu'on ait calomnié la femme que tu épouseras, si tu peux prouver aux gens que ce n'est pas vrai. Autrement, je verrais ton mariage avec chagrin. C'est pour cela que je te dis: cherche.... et trouve.

—Vous parlez comme la sagesse en personne, maman, et je vous remercie, dit Théodore, en baisant respectueusement la vieille petite main ridée qui avait repris les aiguilles et rattrapait vivement les minutes perdues. Je vais me mettre à l'ouvrage.

Quelques jours plus tard, Benoist se présenta à l'hôtel Beaurand. Mme Montclar était dans une période de mieux et le reçut avec une joie visible. La pauvre femme s'acheminait rapidement vers l'autre monde, mais elle n'en avait qu'une demi-conscience.

L'hiver lui avait ramené un certain nombre de vieux amis, de femmes âgées, indépendantes, pour ainsi dire retirées du monde, qui mettaient leurs habitudes au-dessus de tous les préjugés; ayant pendant vingt ans passé tout ou partie de leurs soirées chez Mme Montclar, de Noël à Pâques, ils ne concevaient aucune raison qui pût les empêcher de faire de même à présent. Avec une politesse indifférente, ils avaient accueilli la présence d'Estelle; elle avait su d'ailleurs se rendre agréable à chacun d'eux de quelque façon discrète, et sa tante s'en était réjouie comme d'un heureux présage.

La visite de Benoist, au lieu de ramener de pénibles souvenirs, comme il l'avait craint, causa donc un grand plaisir à la vieille femme qui le pria de venir dîner. Il accepta, espérant ainsi voir plus aisément Mme de Beaurand en particulier; son attente fut déçue, car Mme de Montclar ne pouvait plus se séparer d'elle; après plusieurs tentatives infructueuses, il prit le parti d'écrire en demandant à Estelle un entretien particulier.

Elle fut très surprise de cette démarche, qui lui causa un certain trouble; cependant elle répondit en fixant un jour et une heure où elle savait sa tante occupée pour longtemps avec son homme d'affaires.

Le cœur lui battait un peu lorsqu'elle descendit dans le salon du rez-de-chaussée, où elle avait reçu ce jeune homme trois mois auparavant; ce jour avait eu tant d'importance dans sa vie, soudainement transformée, qu'elle n'y pouvait songer sans un frisson de joie. Rien de cette émotion ne paraissait sur sa physionomie, sauf un peu d'animation sur les joues et dans les yeux, lorsqu'il s'avança vers elle en lui tendant la main.

En quelques mots, il s'excusa de sa démarche et lui fit comprendre qu'un motif très grave avait seul pu l'encourager à la faire.

—Vous avez découvert quelque chose? dit Mme de Beaurand avec un grand mouvement intérieur.

—Non; mais ma mère m'a dit que mon devoir était de chercher dans toutes les directions.

—Votre mère? interrompit Estelle. Votre mère a eu la bonté......

—Ma mère vous estime, madame, et vous aime, comme doit le faire toute âme droite qui connaît votre malheur....

Estelle baissa les yeux. Quelle reconnaissance divine que ces paroles, sur son cœur endolori! Il y avait donc au monde une femme de bien qui, sans la connaître, l'aimait et la plaignait.... Sans doute depuis que Benoist lui rendait justice, il avait expliqué....

—C'est ma mère, reprit-il, devinant la pensée d'Estelle, qui a compris votre situation; je devrais dire, pour lui rendre justice, qu'elle m'a ouvert les yeux...

Estelle leva doucement la main droite pour lui imposer silence; il était à ce geste.

—Ce qu'il faudrait, dit-il, et j'ose à peine vous le demander, ce serait la permission de voir si dans les papiers anciens de Raymond, dans les lettres de sa jeunesse, nous ne trouverions pas la trace de quelque événement....

Elle le regarda attentivement, puis baissa les yeux, profondément absorbée.

(A continuer.)